



Mon ex concubine a utilisé ma signature pour contracter des prêts

Par **klein catherine**, le **06/01/2010** à **15:24**

Bonjour,

mon ex concubine a usé de ma signature à mon insu pour contracter des crédits dans différents organismes (cofidis, finaref..)

ces organismes de crédit s'adresse donc à moi pour régulariser les impayés.

quel est mon recours et quelle démarche dois-je faire pour porter plainte contre mon ex-concubine ?

Merci beaucoup pour votre réponse

Par **LeKingDu51**, le **08/01/2010** à **05:15**

Bonjour,

Je ne suis pas spécialiste en droit pénal mais dans l'immédiat, le plus simple est de vous rendre à l'hôtel de police le plus proche et porter plainte contre cette personne pour faux et usage de faux.

Cette plainte vous permettra d'une part d'obtenir l'éventuelle condamnation de votre ex concubine de ce chef mais en plus de vous prémunir contre l'organisme de crédit qui tenterait

d'obtenir de vous le paiement de ces crédits.

Un fois sur place, la personne que vous rencontrerez vous exposera la procédure en détail.

Cordialement